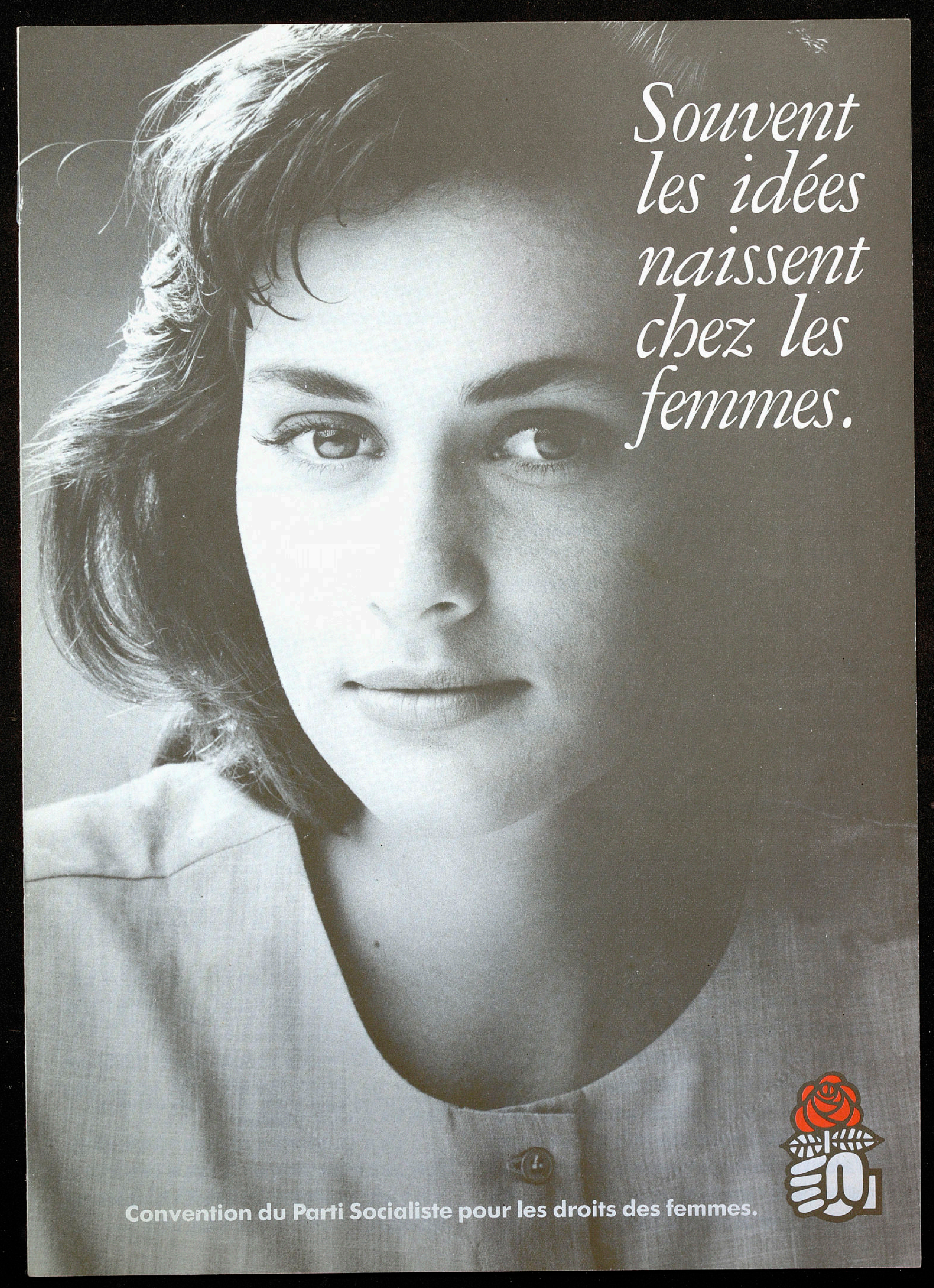

Souvent les idées naissent chez les femmes.
Convention du Parti Socialiste pour les droits des femmes.

Les droits des femmes : une priorité.

La société a changé.
Les femmes ont changé.

Elles sont les plus nombreuses et représentent une force économique considérable.

Elles sont entrées en masse dans la vie professionnelle, les écoles, les universités, le monde associatif.

Elles ont obtenu de haute lutte la liberté de disposer d'elles-mêmes ; elles ont acquis des droits.

Elles sont de plus en plus nombreuses à élever leurs enfants tout en ayant un métier.

Elles veulent aller au-delà de la revendication et être partie prenante de toutes les évolutions de la société.

Ces évolutions, nous avons su les saisir.

La Gauche au pouvoir l'a montré.

1981-1986 :
une avancée sans précédent

- UN MINISTÈRE DOTÉ DE VRAIS MOYENS D'INTERVENTION.
- DES LOIS.

Élimination de la notion de «chef de famille» en matière fiscale (loi de finances 1983), égalité de l'homme et de la femme face à la gestion des biens communs du mariage et des biens de leurs enfants (loi du 6 mai 1985), ouverture du congé parental aussi bien au père qu'à la mère en cas d'adoption comme en cas de naissance (loi du 4 juillet 1984), possibilité pour l'enfant de faire usage du nom de ses deux parents.

Égalité des chances garantie dans la vie professionnelle. La loi Roudy du 13 juillet 1983 donne aux femmes des moyens de défendre leurs droits et de faire concrètement progresser l'égalité dans l'entreprise.

Femmes d'artisans et de commerçants : une loi votée en 1982 leur offre désormais le choix entre trois statuts qui leur garantissent l'ouverture de droits propres tant en matière de Sécurité sociale que de retraite.

La modification de l'article 7 du Code de la Fonction publique (votée au début de 1982) est un pas positif vers la mixité de l'emploi. Elle permettra d'aboutir à un recrutement plus égalitaire dans la Fonction publique.

Droit à la maternité librement maîtrisée. Campagne d'information sur la contraception, loi du 31 décembre 1982 instituant le remboursement de l'IVG, remboursement de deux examens prénataux supplémentaires.

- UN DISPOSITIF INTERMINISTÉRIEL

Orientation et formation professionnelle, vers la mixité. Au niveau de l'école comme dans la vie professionnelle, l'objectif est d'amener les femmes à exercer tous les types de métier – en particulier les métiers d'avenir et ceux liés aux technologies nouvelles. Pour les jeunes :

– convention Roudy-Chevènement pour l'égalité des chances et l'orientation des filles (décembre 1984) : institution de «classes passerelles», nomination d'une chargée de mission auprès de chaque recteur ;

– bourse de la vocation scientifique et technique ;

– campagnes dans les médias : «les métiers n'ont pas de sexe», «technicienne» ;

– convention Roudy-Schwartz (février 1985) prévoyant un accueil spécifique des jeunes filles dans les missions locales.

Dans la formation continue : stages-pilotes pour ouvrir aux femmes l'accès à des métiers non traditionnellement féminins, à des spécialités techniques.

Mise en place de mécanismes efficaces de protection sociale et de lutte contre la violence faite aux femmes. Loi du 22 décembre 1984 sur le recouvrement par les caisses d'allocations familiales des pensions alimentaires impayées, aides aux femmes souhaitant retrouver un travail, formation du personnel policier aux problèmes de violence dont les femmes sont victimes, réunions et colloques de sensibilisation sur ce problème.

Lutte contre les stéréotypes de l'image de la femme dans la vie courante, le matériel scolaire et les médias :

– mise en place, dès 1982, dans de nombreuses communes, de commissions de relecture des livres scolaires ;

– création d'une commission nationale qui établit une recommandation, accords passés avec des éditeurs.

• UNE AIDE AUX CENTRES D'INFORMATION ET AUX ASSOCIATIONS.

Développement de l'information. Par des campagnes d'information, le renforcement du CNIDF (Centre national d'information sur les droits des femmes), la multiplication des CIDF (Centres d'information sur les droits des femmes) dans toute la France et les aides accordées aux associations féminines et familiales.

L'action du ministère des Droits des femmes l'a bien montré : il a concrétisé par un travail de terrain, mené dans de très nombreux domaines de la vie des femmes, toute une réflexion poursuivie pendant plusieurs années au Parti Socialiste. Pour nous c'est une action à poursuivre et à amplifier. Les choix politiques contradictoires de la Droite freinent le mouvement.

Priorité à gauche : la preuve par le vote des femmes en 86

Grâce aux 34% des votes féminins, le PS atteint son meilleur score historique.

Or, cette action que personne, ouvertement, ne peut contester, est insidieusement remise en cause par l'inapplication des décisions et l'immobilisme administratif. Elle est ouvertement contredite par la politique générale du gouvernement Chirac. L'absence d'une structure ministérielle autonome prive d'efficacité les mesures concernant les femmes.

MARS 1986 : LES ÉLECTRICES BOUGENT	
Ont voté à gauche :	
– chez les 18-20 ans :	53 % des femmes 40 % des hommes
– chez les cadres moyens :	60 % des femmes 44 % des hommes
Ont voté PS :	hommes : 30 % femmes : 34 % ensemble 32 %
Sondage IFOP + SOFRES - Sortie des urnes	

Priorité à gauche : le PS est plus sensible aux préoccupations des femmes

Il y a une adéquation entre les valeurs et les idées fortes développées par les Socialistes, et les aspirations des femmes :

– plus de solidarité et de justice sociale ;

– plus d'autonomie ;

– plus de partage des responsabilités et de réciprocité.

L'entrée en nombre des femmes dans la vie politique est une condition nécessaire de la démocratie. La mixité du pouvoir en modifie l'exercice et en élargit les objectifs. Pour réconcilier les femmes et la politique, il faut cette mutation.

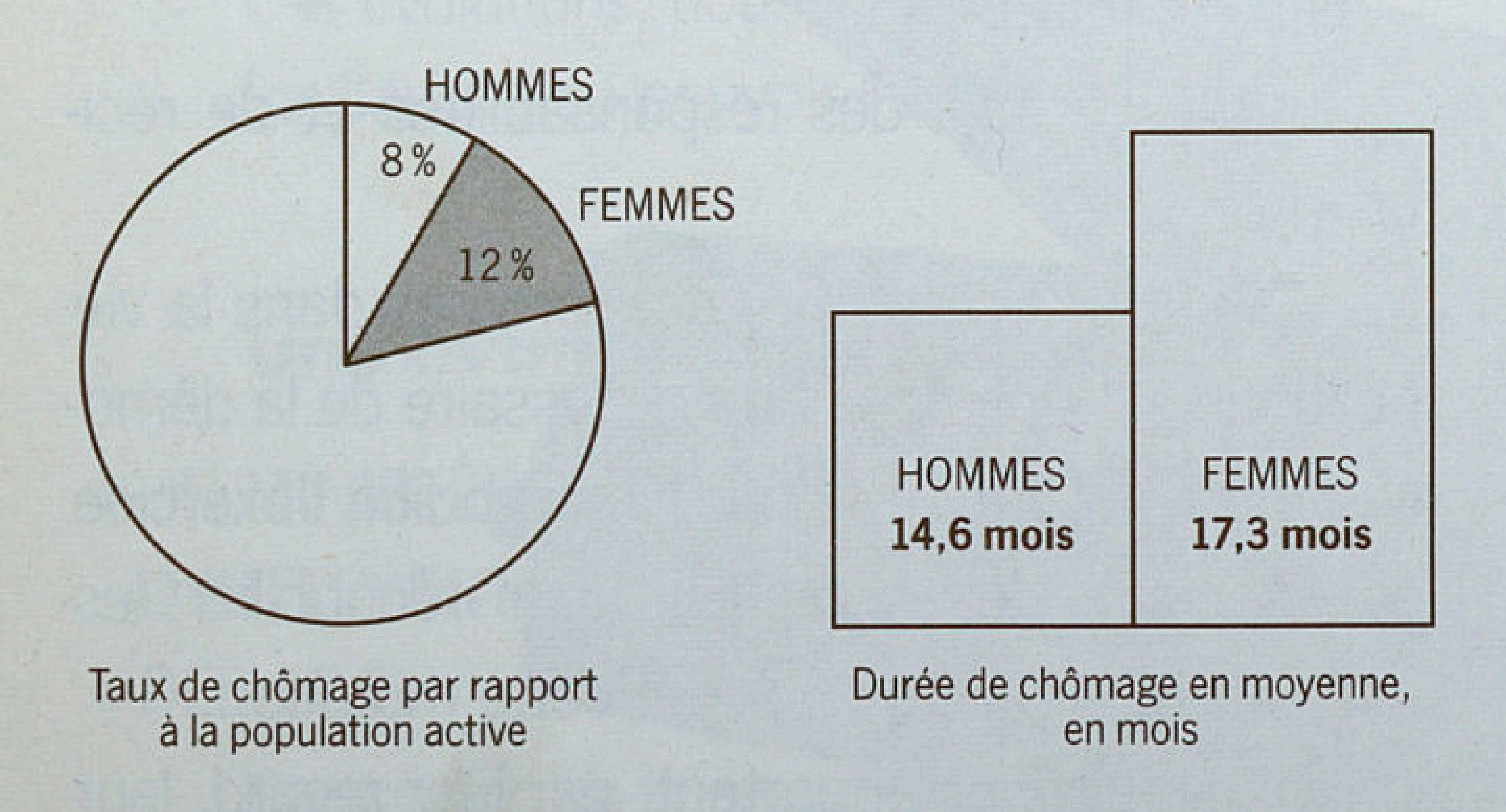
Les femmes apportent, par leur regard, leur expérience, leur conception de l'organisation sociale, leur volonté de promouvoir les améliorations, et leur image de l'avenir, un souffle nouveau indispensable à tout projet politique. La Droite ne peut l'insuffler. Son idéologie traditionnaliste et ses choix économiques ne permettent pas à un tel projet d'émerger. C'est l'honneur des Socialistes d'en faire aujourd'hui leur priorité.

Emploi : réussir sa vie professionnelle et sa vie personnelle.

Si le travail accompli pendant 5 ans par les gouvernements de Gauche a permis des avancées dans la législation, dans le domaine de l'orientation et de la formation, s'il a accéléré l'évolution des mentalités, DE NOMBREUX EFFORTS RESTENT A FAIRE.

Le droit à l'emploi

Elles sont plus touchées par le chômage...



Taux de chômage par rapport à la population active

Durée de chômage en moyenne, en mois

Le plan Jeunes a accru le chômage féminin de 20 %.

– Elles n'ont pas assez de choix : 10 fois moins de métiers que les hommes.

Près de la moitié des femmes sont concentrées dans 20 métiers.

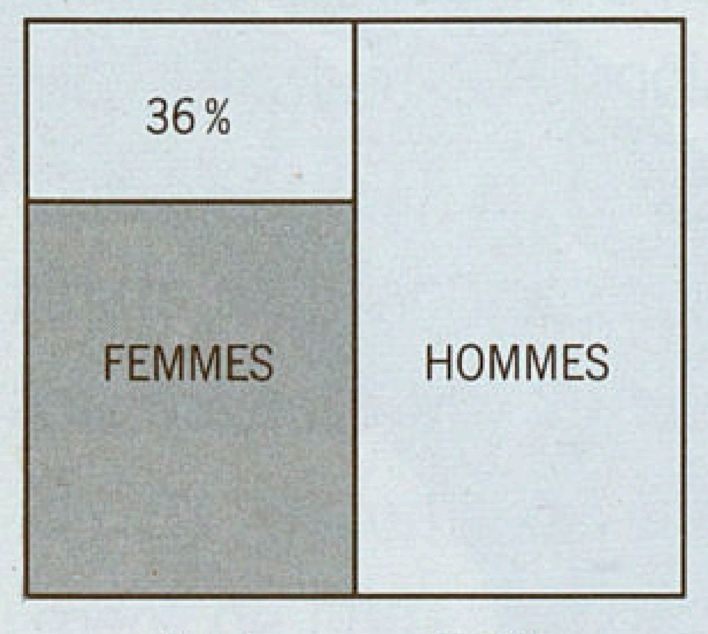
– Elles sont davantage touchées par la précarité du travail.

Temps partiel : occupent un emploi à temps partiel :
Femmes : 22 %
Hommes : 3,2 %.
Précarité : les femmes représentent :
– dans le privé : 38 % des emplois mais 43 % des contrats à durée déterminée ;
– dans le public : 55 % des emplois mais 67 % des non-titulaires.

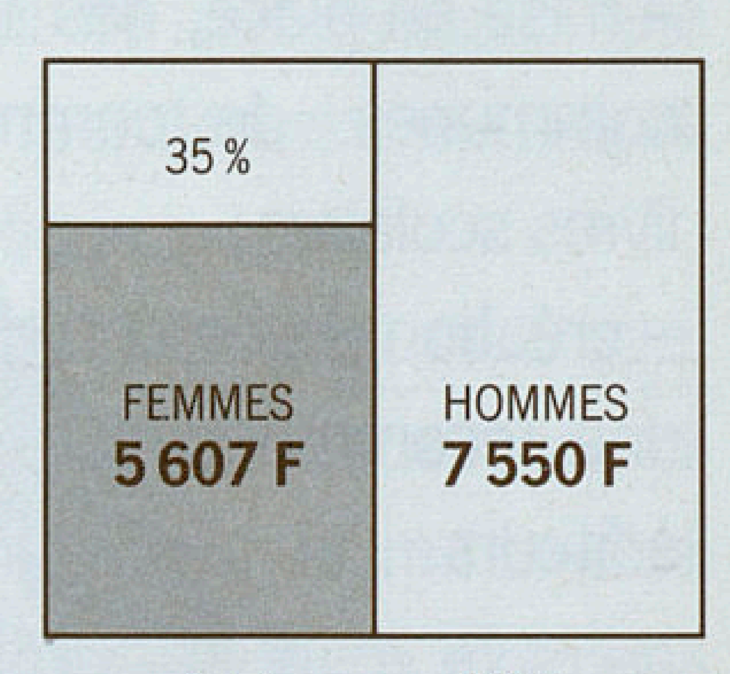
Seule mesure proposée par la Droite depuis 1986, l'extension du travail de nuit sans garantie ni contrepartie.

L'égalité des salaires

Les salaires restent inférieurs :



Salaire moyen 1980

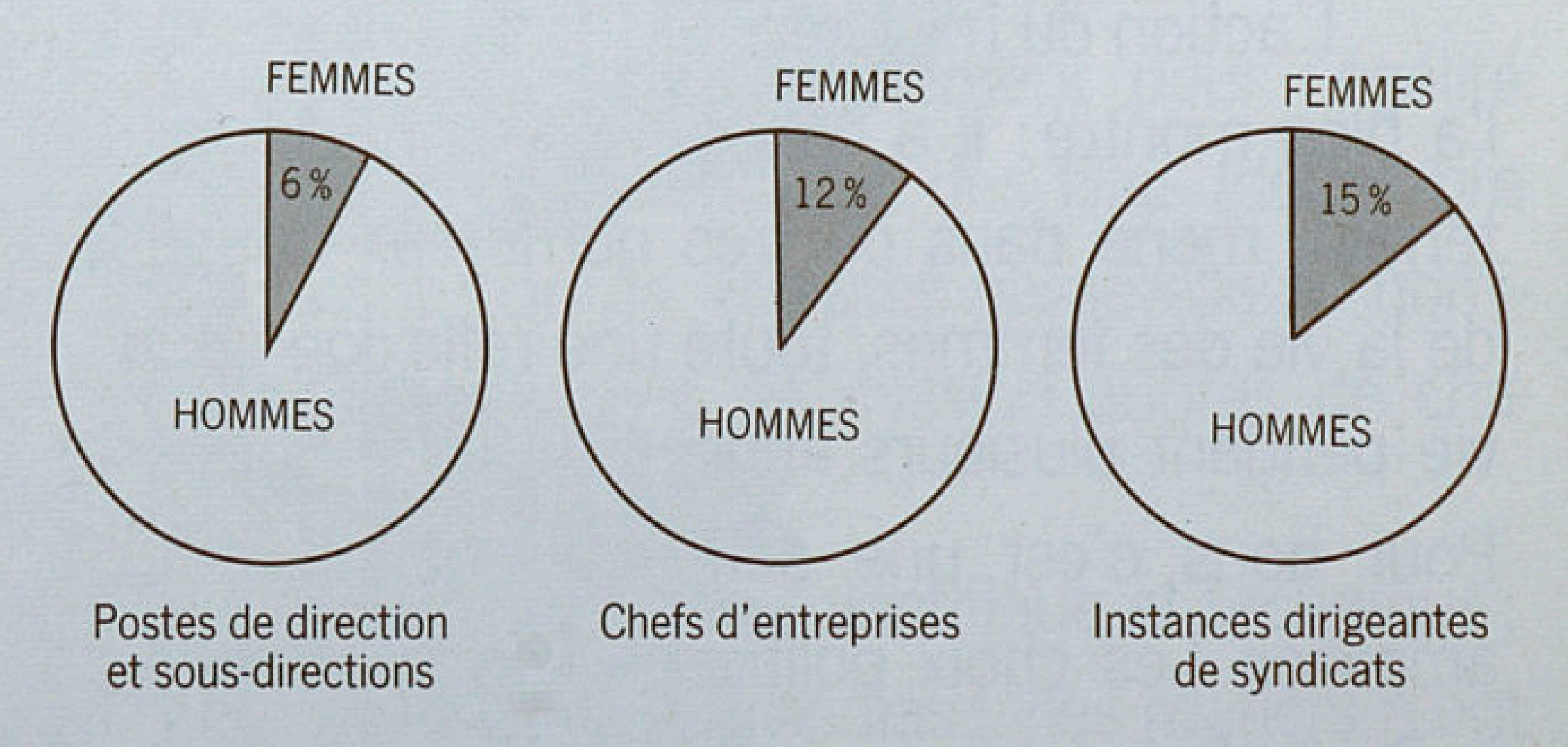


Salaire moyen 1984

Cet écart traduit la dépendance sociale des femmes, le partage inégalitaire des tâches et des responsabilités.

L'accès aux postes de responsabilités

Très peu de femmes exercent des postes de responsabilité :

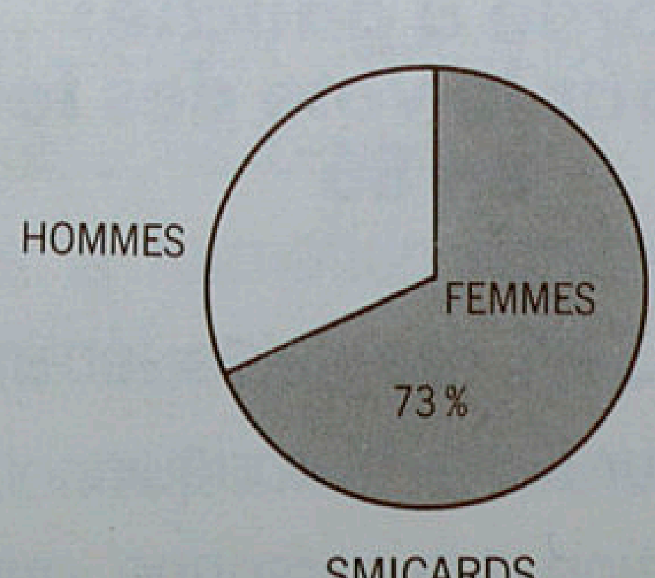


Postes de direction et sous-directions

Chefs d'entreprises

Instances dirigeantes de syndicats

En revanche, elles représentent les 3/4 des smicards :



SMICARDS

L'organisation du temps

EMPLOI DU TEMPS (HEURES/SEMAINES)				
	FEMME ACTIVE		HOMME ACTIF	
	sans enfant	2 enfants	sans enfant	2 enfants
Travail professionnel	41	26	43	42
Travail domestique	22	39	11	13
(dont temps consacré aux enfants)		12		4
Total	63	65	54	55

Source statistique : «Femmes en chiffres» - CNIDF-INSEE.

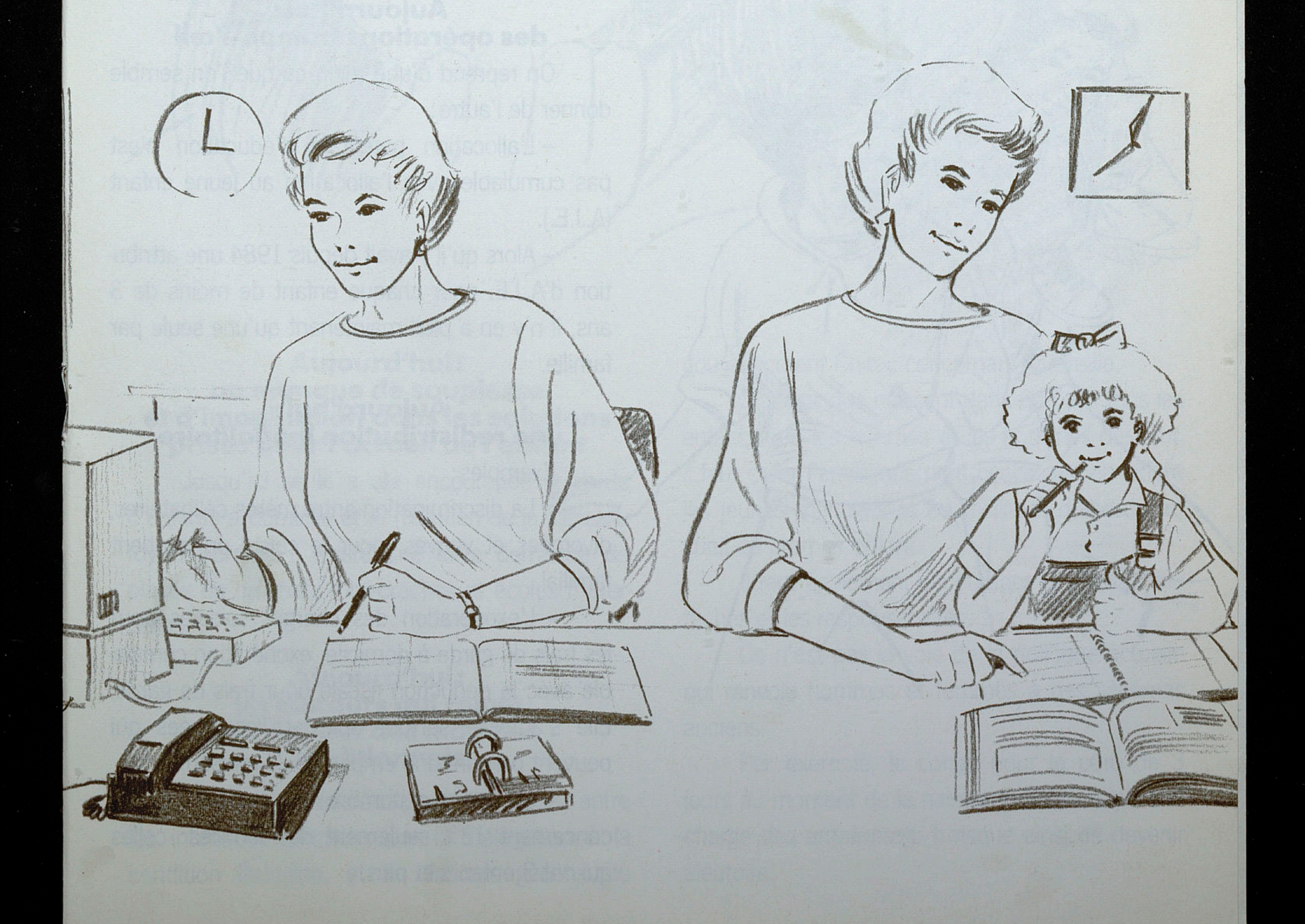
L'exigence d'égalité dans la vie professionnelle se heurte aussi à l'aspiration à la vie familiale, à l'épanouissement personnel. Les femmes se sont battu et continuent à le faire pour pouvoir choisir la maternité ; elles revendiquent aujourd'hui le droit au travail et la possibilité d'avoir des enfants. Dans ce désir de conciliation, elles se heurtent à la persistance des modèles traditionnels et au poids de la double journée.

L'immobilisme de la Droite entretient la stagnation

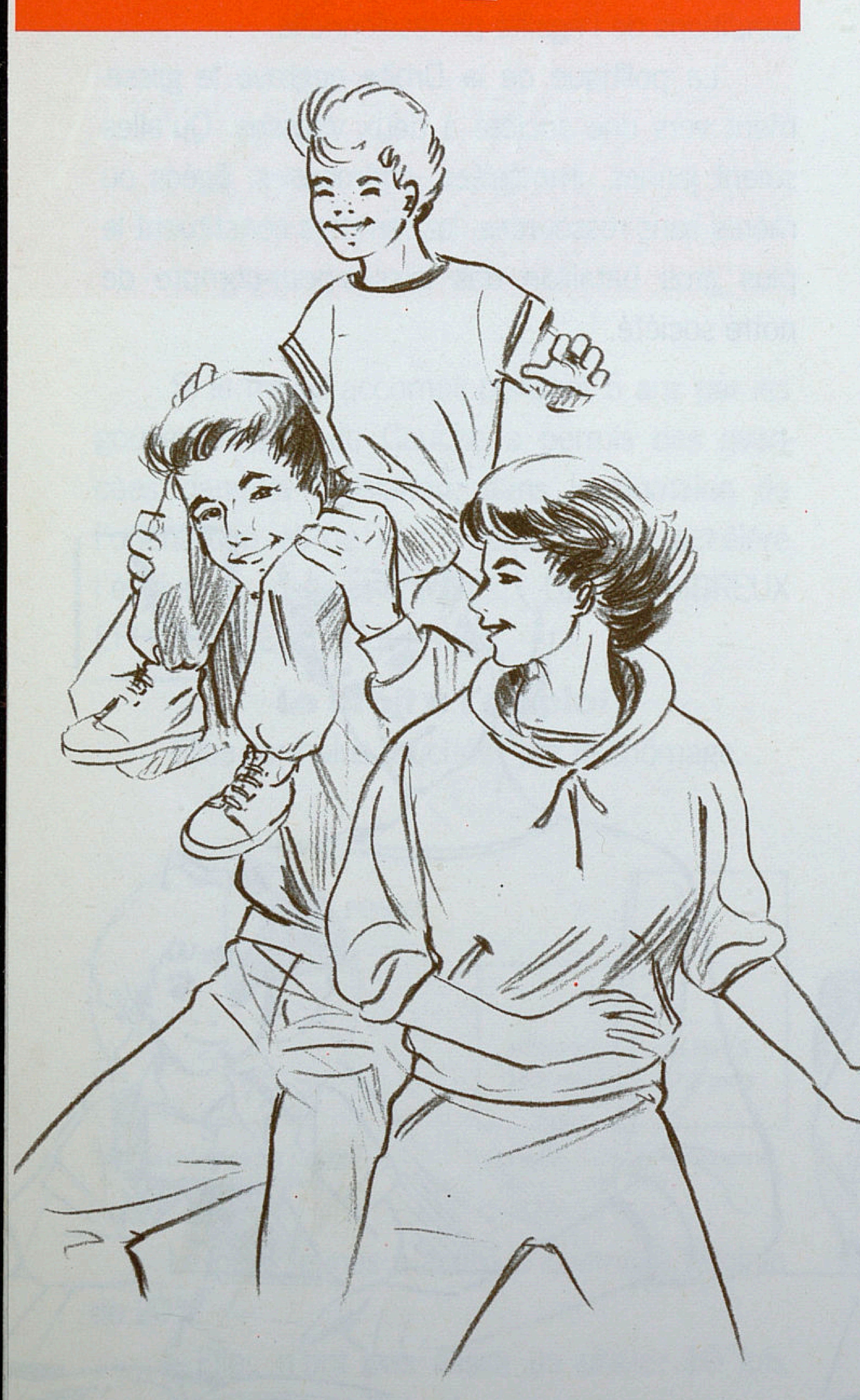
Il y a blocage économique.

Ni la réforme de la fiscalité, ni la politique de santé, ni la stagnation des entreprises, ni la baisse du pouvoir d'achat ne peuvent fournir les conditions de l'égalité professionnelle.

La politique de la Droite aggrave le glissement vers une société à deux vitesses. Qu'elles soient jeunes, immigrées, chômeuses, âgées ou mères sans ressources, les femmes constituent le plus gros bataillon des laissés-pour-compte de notre société.



Famille : aujourd'hui la solidarité est attaquée.



En 1981 et 1982 la Gauche avait revalorisé les prestations

Le credo de la Droite depuis 1986 c'est l'inégalité sociale. Le gouvernement actuel prétend que son objectif est de faciliter, pour les femmes, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, ainsi que l'accueil de l'enfant.

Aujourd'hui : un manque de cohérence

La loi Méhaignerie, qui se traduit par des hausses brutales de loyers, n'encourage pas une politique familiale, pas plus que la suppression de la prime de déménagement pour les familles ayant moins de 3 enfants, ou que la suppression des prêts aux jeunes ménages.

Aujourd'hui : des opérations trompe-l'œil

On reprend d'une main ce que l'on semble donner de l'autre :

– L'allocation parentale d'éducation n'est pas cumulable avec l'allocation au jeune enfant (A.J.E.).

– Alors qu'il y avait depuis 1984 une attribution d'A.J.E. pour chaque enfant de moins de 3 ans, il n'y en a plus maintenant qu'une seule par famille.

Aujourd'hui : une redistribution inégalitaire

Exemples :

– La discrimination entre mères célibataires, divorcées et veuves, pour le calcul du quotient familial.

– L'exonération des charges sociales pour les frais de garde à domicile, exonération cumulable avec la déduction fiscale pour frais de garde. Elle s'adresse surtout aux familles aisées qui peuvent prendre une employée de maison.

– Le fait que nombre des mesures prises concernent 13% seulement des familles : celles qui ont 3 enfants et plus.



**Aujourd'hui :
un manque de souplesse
et d'imagination dans les solutions
prises pour l'accueil de l'enfant**

Jusqu'ici seule a été encouragée la garde d'enfants à domicile et le maintien de la mère au foyer, alors qu'il existe une forte demande de places de crèches, mini-crèches et écoles maternelles.

**Aujourd'hui :
un discours qui remet
en vigueur des modèles
traditionnels**

Une forte contradiction se manifeste entre les intentions affichées par la Délégation à la condition féminine, et le discours général du gouvernement Chirac concernant la famille.

Or, pour que naissent dans un pays tous les enfants que les femmes et les hommes désirent, il faut créer l'environnement nécessaire en aidant les jeunes ménages et en facilitant d'abord l'accueil du premier enfant.

Il faut également encourager le partage des tâches et les responsabilités.

Ce n'est pas la voie de la politique actuelle qui renvoie hommes et femmes à des schémas anciens.

Par exemple, le congé pour le père de 3 jours au moment de la naissance a été remis à la charge des entreprises. Il risque ainsi de devenir aléatoire.

Les socialistes s'adressent à l'ensemble du pays.

Des propositions novatrices et positives pour le progrès de tous

MOYENS D'ACCÈS AUX MÉTIERS D'AVENIR :

– Loi/Programme pour coordonner les politiques de formation initiale, continue et d'insertion, prenant en compte les nouvelles technologies.

– Campagnes télévisées périodiques.

APPLICATION DE LA LOI DU 13 JUILLET 1983 pour l'égalité professionnelle et l'égalité des chances : meilleur accès des femmes au marché du travail et aux postes de responsabilité. Mesures pour l'application de la règle "à travail égal, salaire égal" et pour l'amélioration des conditions de travail :

– Table ronde avec les syndicats.

– Développement des plans d'égalité professionnelle et des incitations financières pour les entreprises qui les mettent en place.

RÔLE DE L'A.N.P.E. RENFORCÉ. Création d'une antenne spécialisée. Objectifs :

– Meilleur équilibre des offres d'emploi entre femmes et hommes.

– Aide aux créatrices d'entreprises pour le montage des dossiers administratifs et de financement. Formation, conseil et suivi de la gestion et du fonctionnement.

POURSUITE DE L'INFORMATION SUR LA CONTRACEPTION et garantie d'une meilleure application de la loi sur l'I.V.G.

POLITIQUE FAMILIALE permettant l'accueil de l'enfant :

– Protection contre les hausses abusives de loyers, contrats avec les collectivités locales pour la création de crèches, mini-crèches, écoles maternelles.

– Meilleure reconnaissance du rôle des assistantes maternelles.

PRESTATIONS A L'ENFANT, sans préjuger un type de famille ni le rang de l'enfant. Reconnaissance des droits du père et de la mère pour l'octroi des congés parentaux.

PRISE EN COMPTE AU PLAN FISCAL, et sans discrimination de statut, de la situation des familles monoparentales. Garantie d'un minimum social d'insertion pour les plus défavorisées.

AMÉNAGEMENT DE L'ORGANISAITON ET DU TEMPS DE TRAVAIL prenant en compte les besoins familiaux.

RECONNAISSANCE POUR TOUTES LES FEMMES DE DROITS PROPRES à la couverture sociale et à la retraite, afin de les prémunir contre les aléas de la vie et une vieillesse difficile.

PLEINE PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE DU PAYS par le respect de leurs libertés, de leur dignité et de leur image de femmes, par la reconnaissance du rôle qu'elles jouent dans tous les aspects et toutes les évolutions de la société.



Avec les socialistes, l'autre moitié du chemin.

SNC L'Avenir Graphique - Torcy